



Règlement

24467 - 100% REMBOURSE ALWAYS NUIT

1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise une offre de remboursement annoncée en magasin et sur le site <https://www.enviedeplus.com/>. Cette offre de remboursement est combinée à une loterie (ci-après dénommés ensemble la "Campagne") organisée par Procter & Gamble France SAS. Les conditions promotionnelles peuvent également être consultées sur le site web <https://www.enviedeplus.com/>.
- 1.2. En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- 1.3. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web <https://www.enviedeplus.com/>.
- 1.4. L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.5. Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.6. La Campagne débute le 01/07/2023 et se termine le 31/12/2023 (date limite de participation sur le site 07/01/2024). Elle se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- 1.7. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.8. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également 9.1).

2. Conditions

- 2.1. La participation est soumise à l'obligation d'achat d'un produit Always nuit éligible à la campagne.
- 2.2. Action non valable en combinaison avec d'autres actions/offres serviettes Always.
- 2.3. La campagne sera limitée à 1 participation par compte Envie de Plus.
- 2.4. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes. P&G n'est pas responsable de tout dommage résultant de la transmission d'informations incorrectes.
- 2.5. P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- 2.6. Vous êtes tenus de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- 2.7. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas de remboursement.
- 2.8. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions promotionnelles ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne.

3. Qui Peut Participer ?



- 3.1. La Campagne est ouverte à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation à la Campagne, soit le 07/01/2024) et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- 3.2. Ne peuvent pas participer à la loterie les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :
 - a) les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
 - b) les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de cette Campagne ; et
 - c) les membres de leurs familles respectives.

4. Principe de la Campagne

- 4.1. Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
 - Acheter l'un des produits Always éligible à cette campagne (Article 16)
 - Visiter le site www.enviedeplus.com/always-serviettes-de-nuit-remboursement, puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire
 - Télécharger la preuve d'achat et compléter le formulaire
 - Pour être éligible spécifiquement à la loterie, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse
- 4.2. La campagne sera limitée à 1 participation par compte Envie de Plus.
- 4.3. La loterie sera limitée à un gain par compte Envie de Plus.
- 4.4. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

5. Comment Participer ?

- 5.1. Pour participer à cette Campagne il convient de :
 - Acheter entre le 01/07/2023 00:00 et le 31/12/2023 23:59 pendant les heures d'ouverture d'un magasin physique et/ou en ligne l'un des produits présents dans la campagne et conserver les preuves d'achat.
 - Visiter le site www.enviedeplus.com/always-serviettes-de-nuit-remboursement, puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire
 - Scanner le ticket de caisse (en entourant IMPERATIVEMENT la référence et le prix de l'achat concerné par l'offre ainsi que la date d'achat et le nom du magasin)
 - Saisir le code-barres du produit acheté avant le 07/01/2024.
 - Si votre demande remplit les conditions, vous recevrez un remboursement de 100% sur le produit éligible dument entouré sur le ticket de caisse et serez inscrit au tirage au sort (cf. détail Article 8). Chaque participation conforme offre une chance de gagner 2 places pour les Jeux Olympiques ou Paralympiques de Paris 2024.
Il ne sera autorisé qu'un seul gain sur toute la durée de la campagne par compte Envie de Plus.
 - Les demandes transmises après le 07/01/2024 ne seront plus traitées
 - Pour être éligible aux lots, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse.
 - Les frais de participation ne sont pas remboursés.

A noter :

- Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois.
- Une fois le ticket de caisse transmis vous ne pourrez plus le réutiliser.
- Si votre ticket de caisse est trop long, vous pouvez le plier afin que l'ensemble des informations soient lisibles.



- 6.1. Si votre demande remplit les conditions, le montant de la remise sera versé sur votre compte dans les 15 prochains jours ouvrés hors délais bancaires, après validation de votre participation et vous serez inscrit au tirage au sort.
Si votre demande ne remplit pas les conditions ou si votre demande est incomplète, vous ne recevrez pas de remboursement et vous ne serez pas inscrit au tirage au sort
- 6.2. La campagne sera limitée à 1 participation par foyer.
- 6.3. Vous pouvez demander un remboursement avec un ticket de caisse valide. Il est inutile de télécharger plusieurs fois le même ticket de caisse.
- 6.4. Si votre demande remplit les conditions vous serez automatiquement inscrit à la loterie et participerez au tirage au sort du mois de votre participation.

7. Les Lots

- 7.1. Sont mis en jeu lors des tirages au sort :
 - Chaque mois sera effectué un tirage de sort de **25 gagnants** remportant chacun 2 places pour les Jeux Olympiques ou Paralympiques de Paris 2024
 - Il y aura donc 150 gagnants sur la durée totale des campagnes éligibles au tirage au sort.
 Ce lot ne comprend pas :
 - Les frais d'hébergement
 - Les frais de transport
 - Les repas
 - Les dépenses personnelles et les pourboires
 - L'assurance
- 7.2. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevalet en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.
- 7.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

8. Désignation des Gagnants

- 8.1. Un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice chaque début de mois parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation et sur l'ensemble des campagnes suivantes

Les tirages au sort seront effectués pour les campagnes «100% remboursé» :

- Début Aout 2023 = Pour les participations effectuées entre le 01/07 et 31/07/2023
- Début Septembre 2023 = Pour les participations effectuées entre le 01/08 et 31/08/2023
- Début Octobre 2023 = Pour les participations effectuées entre le 01/09 et 30/09/2023
- Début Novembre 2023 = Pour les participations effectuées entre le 01/10 et 31/10/2023
- Début Décembre 2023 = Pour les participations effectuées entre le 01/11 et 30/11/2023
- Mi Janvier 2024 = Pour les participations effectuées entre le 01/12/2023 et 07/01/2024
-

Les tirages au sort seront effectués pour la campagne «



- Les participations valides des campagnes «100% remboursé » ci-dessous, à la date du tirage au sort de la période
 - o 100% REMBOURSE ADOUCISSANT LIQUIDE LENOR FRESH AIR
 - o 100% REMBOURSE PARFFUM DE LINGE LENOR
 - o 100% REMBOURSE SERVIETTES ALWAYS (HORS NUIT)
 - o 100% REMBOURSE SUR HEAD&SHOULDERS (Sur Juillet, Aout, Septembre 2023)
 - o 100% REMBOURSE SUR DERMALMAXPRO (Sont concernées les participations à compter du 01/07/2023)
 - o 100% REMBOURSE SUR DILUES MR PROPRE (Sur Juillet, Aout, Septembre 2023)
 - o 100% REMBOURSE SUR ANTIKAL DOUCHE EXPRESS (Sur Octobre, Novembre, Décembre 2023)

Il ne sera autorisé qu'un seul lot par consommateur/compte Envie de Plus.

Les gagnants seront notifiés lors de chaque tirage au sort. Cependant ils recevront leur place (sous format dématérialisé par email) quelques jours avant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

- 8.2. Les gagnants seront prévenus par courriel. Si le gagnant nous communique une adresse email erronée, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Par ailleurs, ce gagnant perd tout droit à une indemnité de quelque forme que ce soit, sans aucune possibilité de recours. Le prix sera envoyé à l'adresse indiquée par le gagnant. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné.
- 8.3. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

9. Données personnelles

- 9.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 9.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Pampers et d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l



- 10.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifiée, écourtée ou annulée, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 10.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 10.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 10.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

11. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 11.1. Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques.
- 11.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
 - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
 - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
 - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette Campagne;
 - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
 - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
 - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
 Cette clause 9.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

12. Internet

- 12.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 12.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.



14. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 14.1. Le fait de participer à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 14.2. Le règlement complet est déposé auprès de Selarl COUTANT Huissiers de Justice Associés 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité 13100 Aix-en-Provence. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : www.enviedeplus.com/always-serviettes-de-nuit-remboursement

15. Attribution De Compétence

- 15.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 15.2. La participation à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

16. Liste des produits éligibles :

GENCOD	LIBELLE
8006540452080	ALWAYS PADS MAXI Profresh NIGHT 14CT
8006540584316	ALWAYS PADS MAXI NIGHT+ 16CT
8001090899132	ALWAYS PADS PLATINUM NIGHT 8CT
8001090899163	ALWAYS PADS PLATINUM SECURE NIGHT 7CT
8001090899255	ALWAYS PADS PLATINUM NIGHT 16CT
8001090899286	ALWAYS PADS PLATINUM SECURE NIGHT 14CT
8006540678435	ALWAYS PAD COTTON PROT NIGHT 8CT
8006540708019	ALWAYS BIO COTTON PADS NIGHT VP 16CT
8006540822647	ALWAYS PADS ULTRA NIGHT SP 10CT
8006540822760	ALWAYS PADS ULTRA SECURE NIGHT SP 9CT
8006540822852	ALWAYS PAD ULT SEC NIGHT EXTRA SP 8CT
8006540822555	ALWAYS PADS ULTRA NIGHT VP 20CT
8006540822708	ALWAYS PADS ULTRA SECURE NIGHT VP 18CT
8006540822944	ALWAYS PAD ULT SEC NIGHT EXTRA VP 16CT
8006540822791	ALWAYS - SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT DUOPACK
8006540822913	ULTRA - SERVIETTES SECURE NIGHT EXTRA TAILLE 5 AVEC AILETTES



800654073266 3	SERVIETTE HYGIENIQUE TAILLE 4 ULTRA SECURE NIGHT ALWAYS
870021608789 6	ALWAYS ULTRA NIGHT 3X28

Procter & Gamble France SAS – 391 543 576 RCS Nanterre – Capital social de 152 400 € - 163/165 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine.